THIERA'NATURA

CFPPA - UFA

BP CMA

Niv 4 - RNCP37024

Formation en Apprentissage

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion

Conducteur de Machines Agricoles

Apprentissage : Formation en apprentissage de 420h par an pendant 2 ans.

CONTENU DE LA FORMATION

Blocs de compétences

C1 - Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement,
C2 - Organiser le travail sur les chantiers agricoles mécanisés,
C3 - Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures,
C4 - Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles,
C5 - Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles,

UCARE 6A - Travaux de récoltes des fourrages,
UCARE 6B - Distribution mécanisée des aliments.

OBJECTIFS

Le Conducteur de Machines Agricoles assure la conduite des machines agricoles et de leurs équipements afin de réaliser les travaux programmés. Il est également appelé à participer au choix du matériel, à en assurer la préparation et les réglages. Il réalise l'entretien et la maintenance périodique, voire corrective, du matériel. Il réalise le diagnostic des pannes pour décider de son intervention ou faire appel à des spécialistes.

LES DÉBOUCHÉS

Après un BP CMA (Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles), plusieurs métiers sont accessibles :

- Conducteur(trice) d'engins en exploitation agricole,
- Conducteur(trice) d'engins en ETA/LUMA,
- Conducteur(trice) d'engins en exploitation forestière.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3. Dans le cas contraire, justifier d'un an d'expérience professionnelle en lien avec l'agriculture ou de 3 ans dans un autre secteur,
- Motivation à exercer le métier visé et motivation pour la formation en alternance.

DATE DE LA FORMATION ET DÉLAIS

Veuillez nous contacter pour en savoir plus au sujet des délais d'intégration et des dates de formation.

RYTHME DE LA FORMATION

En moyenne 1 semaine en UFA et 2 semaines en entreprise.

PUBLIC

- Jeune de 16 à 29 ans en contrat d'apprentissage (ou 15 ans s'il a terminé sa scolarité au collège),

- Demandeurs d'emploi souhaitant se réorienter vers l'agriculture,

- Salariés agricoles en reconversion professionnelle,

- Accueil de personnes en situation de handicap, nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

D'autres conditions d'accès existent, merci de contacter le CFPPA.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir un maître d'apprentissage,

Participation au banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et/ou test de positionnement.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

03.23.91.34.00
CFPPA - UFA DE THIÉRACHE
Rue Porte des Champs - 02140 Vervins

www.lycee-thierache.educagri.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

- Inspection journalière de la machine,
- Réalisation d'un attelage tracteur-outil,
- Chargement de produits agricoles avec un engin,
- Désherbage mécanique des cultures,
- Conduite sur route d'un ensemble roulant en charge,
- Révision d'entretien,
- Remplacement d'une pièce défectueuse en atelier.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en alternance : cours en centre de formation et immersion en entreprise agricole.

Encadrement personnalisé par des formateurs experts et des professionnels du secteur.

Mises en situation pratiques et projets concrets.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 6 capacités, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BP CMA est constitué de 6 blocs de compétences dont 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des évaluations orales ou pratiques.

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- CS Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance,
- BTSA Génie des Équipements Agricoles,
- BTSA Agronomie et Cultures Durables.

INFORMATIONS PRATIQUES

Transports publics,
Parking gratuit sur place.

Restauration possible sur place,
Internat possible dans la limite des places disponibles.

TARIFS

La formation est gratuite pour les apprentis et de nombreuses aides à l'apprentissage sont disponibles.

FINANCEMENT

Les frais de formation sont pris en charge par OPCO.

RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise et perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).
RNCP : 37024.
Date d'enregistrement : 27/10/2022.

UNION EUROPÉENNE

THIERA'NATURA
CONCENTRÉ D'AVENIRS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CFA AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

Région Hauts-de-France

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Mise à jour : février 2025